

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 27	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 6
------------------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 15 mars 2016

Vote(s) pour : 33  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 21 mars 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-03-21-BD-1.1 :

**Désignation d'un représentant de Metz Métropole au Club de Metz Technopôle en remplacement de Monsieur Patrice BOURCET.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

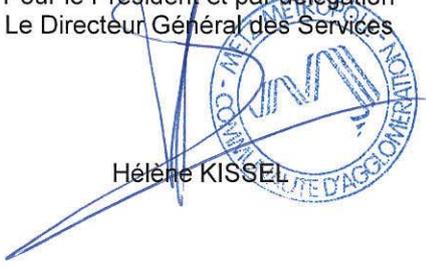
VU le courrier de Monsieur Patrice BOURCET en date du 26 janvier 2016 faisant part de son souhait de ne plus siéger en qualité de représentant de Metz Métropole au Club de Metz Technopôle,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Patrice BOURCET au sein du Club de Metz Technopôle,

DESIGNE Monsieur Jean-François SCHMITT en qualité de représentant de Metz Métropole au Club de Metz Technopôle en remplacement de Monsieur Patrice BOURCET.

Pour extrait conforme  
Metz, le 22 mars 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

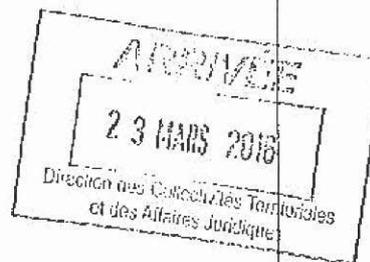


## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 21 mars 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Désignation dans divers organismes.	6	
<b>Point 2</b> – Convention pour la réhabilitation du Fort de Queuleu.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
<b>Point 3</b> – Approbation de la charte éthique de Metz Métropole relative aux soutiens privés.	1	
<i>Annexe</i> : Charte.	1	
<b>Point 4</b> – Signature d'une convention de partenariat entre l'Orchestre national de Lorraine et l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
<b>Point 5</b> – Signature d'un contrat de coproduction entre l'Opéra Ballet National de Slovénie à Maribor et l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Convention (version française).	1	
<i>Annexe</i> : Convention (version anglaise).	1	
<b>Point 6</b> – Tarification de la saison 2016/2017 de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe</i> : Tarifs.	1	
<b>Point 7</b> – CRR : redéfinition des tarifs relatifs à l'enseignement à compter de l'année scolaire 2015-2016.	1	
<i>Annexe</i> : Tarifs.	1	
<b>Point 8</b> – TCRM-BLIDA, SAEML Metz Technopôle : modification portant sur l'objet social et la composition du capital de la SAEML, participation de Metz Métropole à l'augmentation du capital de la SAEML et création d'une filiale sous forme de SAS.	1	
<i>Annexe</i> : SAEML Metz Technopôle – Liste des actionnaires et répartition du capital.	1	
<i>Annexe</i> : SAEML TCRM BLIDA – Liste des actionnaires et répartition du capital.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> <b>12 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.</b>		



Fait à Metz, le 22 mars 2016



Dal-bz - AR

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL